



University for Peace  
Université pour la Paix  
A United Nations Mandated University Created through General Assembly  
Resolution 35/55 of 1980



Numéro  
01



Centre Africain  
d'Intelligence Stratégique

# REVUE ORIGINALE VISION GÉOPOLITIQUE



**Bulletin de l'institut  
CISPAIX-UPEACE**

Volume 1, Numéro 1, Août 2025



University for Peace



# Vision géopolitique

## ✚ Édito – Numéro inaugural

Dans un contexte mondial marqué par une recombinaison rapide des puissances et la multiplication des tensions, il devient impératif de renouveler notre regard sur les fractures qui traversent nos sociétés. Le premier numéro de *Visions Géopolitiques* propose une approche décentrée en donnant la parole à des chercheurs et praticiens africains. En interrogeant la prétention de l'Occident à l'universalité, la complexité des radicalisations, le rôle stratégique de la souveraineté énergétique en Afrique, ainsi que la gouvernance sécuritaire imposée pour le respect des droits humains, cet éditorial ouvre des pistes pour penser l'après-crise.

Ce texte inaugure un chantier essentiel pour la géopolitique du XXI<sup>e</sup> siècle, invitant à conjuguer mémoire critique, engagement éthique et prospective territoriale.

*Visions Géopolitiques* s'affirme comme un espace privilégié pour une réflexion autonome, critique et inclusive, indispensable face aux défis actuels. Ce dossier inaugural entend promouvoir une géopolitique véritablement décentrée, fondée sur une analyse rigoureuse et multidisciplinaire.

Nous remercions chaleureusement notre comité scientifique, nos contributeurs ainsi que nos partenaires pour leur engagement. Nous souhaitons à nos lecteurs une lecture enrichissante et stimulante.

Bonne lecture

*M. L'abbé Dibacor Philippe NGOM*

Volume 1, numéro 0, Août 2025

### SOMMAIRE

#### ARTICLES

**L'Occident collectif contre le Sud global : comment les « civilisés » deviennent les barbares dans les relations internationales contemporaines. L'exemple des guerres au Moyen-Orient**

Par Dr Abdoul Latif Aidara, Directeur général du CISPAIX... 3

**Des divisions historiques de l'Islam aux mouvements terroristes contemporains : analyse des facteurs de radicalisation**

Par Général Elhadji Babacar FAYE... 8

**L'électrification rurale en Afrique : Défis et perspectives avec un focus sur le Sénégal**

Par M. Bassirou SYLLA... 16

**Débat sur le respect des Droits de l'Homme : Définition d'axes d'évaluation en Police judiciaire**

Par Capitaine Jean Joannes MUANDAT... 20

**CHRONIQUE VISION : Réinventer la souveraineté au cœur des fractures géopolitiques...** 26

#### RECENSIONS

##### Maurice Vaisse

*Les relations internationales depuis 1945*, Publié aux éditions Armand Colin en 2023, 374 pages... 27

##### Général Dominique Trinquand,

*Ce qui nous attend. L'effet papillon des conflits mondiaux.*

Édition Robert Laffont, Paris, 2023, 225 pages... 28

**L'OCCIDENT COLLECTIF CONTRE LE SUD GLOBAL : CIVILISATION ET BARBARIE**  
**DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES CONTEMPORAINES.**  
**L'EXEMPLE DES GUERRES AU MOYEN-ORIENT**

Dr Abdoul Latif Aidara, directeur général du CISPAIX et Représentant de UPEACE en Afrique francophone

[dg@cispaix.com](mailto:dg@cispaix.com)

**Résumé :** Cet article analyse l'opposition croissante entre l'Occident collectif et certains États agressés, à travers l'examen de la métaphore controversée du « jardin » et de la « jungle » formulée par Josep Borrell (2022). En s'appuyant sur les critiques de penseurs contemporains et l'analyse des dynamiques géopolitiques actuelles, nous interrogeons le paradoxe d'un Occident qui, en prétendant incarner des valeurs universelles de civilisation, sombre parfois dans ses propres formes de barbarie.

**Mots-clés :** Relations internationales, civilisation, barbarie, géopolitique, Moyen-Orient, droit international

**Abstract :** This article examines the growing opposition between the collective West and certain targeted states through an analysis of the controversial "garden" and "jungle" metaphor formulated by Josep Borrell (2022). Drawing on the critiques of contemporary thinkers and an analysis of current geopolitical dynamics, it questions the paradox of a West that, while claiming to embody universal values of civilization, sometimes descends into its own forms of barbarism.

**Keywords :** International relations, civilization, barbarism, geopolitics, Middle East, international law

Cette étude examine comment le suprématisme et le néologisme « illimitisme », combinés à la diplomatie de l'indifférence des occidentaux, transforment la dualité civilisation/barbarie en un instrument de domination sauvage qui se retourne contre ses propres prétentions morales. L'exemple de ce qui se passe au Moyen-Orient est symptomatique de l'état du monde actuel et de ses sombres perspectives d'avenir.

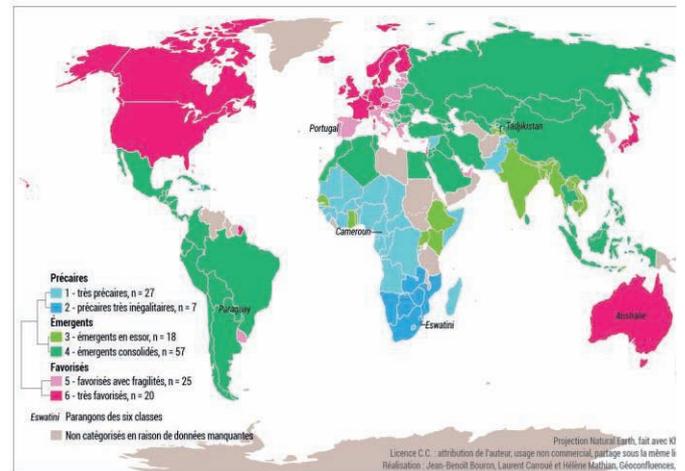


Figure 1. Représenter et découper le monde : dépasser la limite Nord-Sud pour penser les inégalités de richesse et le développement par Jean-Benoît Bouron, agrégé de géographie, responsable éditorial de Géoconfluences - DGESCO, ENS de Lyon. Publié le 02/12/2022 <https://geoconfluences.ens-lyon.fr>

## 1. Introduction

L'objectif de cet article est d'analyser l'opposition croissante entre l'Occident collectif et certains États agressés, à travers l'analyse de la métaphore controversée du « jardin » et de la « jungle » formulée par Josep Borrell (2022). En s'appuyant sur les critiques de penseurs contemporains comme Rony Brauman (2024) et l'analyse des dynamiques géopolitiques actuelles, nous sommes en droit de nous interroger sur le paradoxe d'un Occident qui, en prétendant incarner des valeurs universelles de civilisation, sombre parfois dans ses propres formes de barbarie.

## 2. Cartographie des acteurs et de leurs motivations au Moyen-Orient

### 2.1 Les acteurs régionaux

**Israël** considère l'élimination du Hamas après les attaques du 7 octobre 2023 ainsi que le démantèlement de ses infrastructures militaires comme revêtant une dimension existentielle pour les sionistes. La perception d'une menace à long terme de l'Iran et de ses « proxys » comme le Hezbollah et le Hamas est fortement ancrée dans la politique du gouvernement israélien.

**Le Hamas**, qui occupe la bande de Gaza, a un agenda politique axé sur la destruction d'Israël et la reconquête de l'ensemble de la Palestine. Il lutte pour sa survie organisationnelle par le maintien du contrôle sur Gaza malgré son affaiblissement militaire.

**L'Autorité palestinienne**, basée en Cisjordanie, détient la légitimité politique qu'elle revendique face au Hamas. Elle prône une solution négociée à deux États.

**L'Iran** dirige « L'Axe de Résistance », un réseau s'étendant au Liban, à Gaza, en Irak, au Yémen et en Syrie. Ce réseau a un objectif anti-israélien et conteste la légitimité de l'existence d'Israël, appelant à sa destruction. Cet axe subit un affaiblissement récent en raison de graves revers entre 2024 et 2025, avec la chute du gouvernement de Bachar el-Assad en Syrie et l'affaiblissement du Hamas et du Hezbollah.

### 2.2 Les acteurs arabes modérés

**L'Égypte**, captive du camp occidental depuis les accords de Camp David, a endossé le rôle clé de médiateur entre Israël et le Hamas à Gaza. Elle refuse d'accueillir les Gazaouis qui quittent massivement leur territoire violemment bombardé par Israël.

**La Jordanie**, dont la population est constituée à plus de 60% de Palestiniens d'origine, tente de maintenir sa stabilité grâce à une diplomatie d'équilibre prudent et des mesures sécuritaires strictes pour éviter d'être impliquée dans le conflit.

**L'Arabie Saoudite et les pays du Golfe**, en rivalité avec l'Iran, demandent la solution à deux États mais demeurent néanmoins captifs du camp occidental en raison de leurs accords avec les États-Unis sur le pétrole, qui sont en cours normalement jusqu'à 2065.

## 2.3 Les puissances internationales

**Les États-Unis et l'Union européenne** soutiennent inconditionnellement Israël pour des intérêts stratégiques basés sur une logique d'intervention « préventive » qui contribue à l'érosion du droit international et à la mise en place d'une forme de « loi de la jungle », où la force prime sur le droit, et les intérêts égoïstes deviennent des déterminants géopolitiques.

La tentative de reconfiguration révèle « les douleurs de l'enfantement d'un nouveau Moyen-Orient », illustrant les mutations profondes en cours. La métaphore de l'enfantement suggère qu'une nouvelle configuration régionale est en train de naître, mais que ce processus s'accompagne de douleurs intenses - conflits, instabilité, bouleversements sociaux et politiques.

## 3. Le suprématisme : hiérarchisation des vies humaines

Le suprématisme se caractérise par une inégalité statutaire de la valeur des êtres humains, créant une déshumanisation d'un côté et une sur-humanisations de l'autre. Cette injustice absolue est invisibilisée par la politique de communication israélienne et ses relais occidentaux. Cette hiérarchisation des humains est tellement ancrée qu'elle est finalement acceptée par les victimes. Selon le ministère de la santé de Gaza, la vie d'un Israélien vaut celle de 68,5 Palestiniens, ce qui se reflète même dans les échanges acceptés de prisonniers. En 1985, Israël a libéré 1 150 détenus palestiniens en échange de 3 soldats israéliens.

En octobre 2022, Josep Borrell, Haut représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères, provoquait une vive controverse en déclarant que « l'Europe est un jardin » tandis que « la plus grande partie du reste du monde est une jungle, et la jungle pourrait envahir le jardin » (Borrell, 2022).

Cette métaphore, loin d'être anodine, cristallise une vision du monde qui structure les relations internationales contemporaines : l'opposition entre un Occident « civilisé » et un Sud global perçu comme barbare et menaçant.

Cette vision reprend la métaphore raciste avancée en 2002 par l'ancien Premier ministre israélien Ehud Barak, lorsqu'il avait décrit Israël comme « une villa dans la jungle », ou plus récemment les déclarations de Yoav Gallant, alors ministre de la Défense d'Israël : « Nous imposons un siège total contre la ville de Gaza. Il n'y a pas d'électricité, pas de nourriture, pas d'eau, pas de carburant. Tout est fermé. Nous combattons les animaux humains et nous agissons en conséquence » (Human Rights Watch).

Le Premier ministre Benjamin Netanyahu affirmait dans un tweet du 16 octobre (supprimé depuis) : « C'est une lutte entre les enfants de la lumière et les enfants des ténèbres, entre l'humanité et la loi de la jungle », n'hésitant pas à proclamer qu'Israël est « le poste avancé de la civilisation et de la liberté dans une jungle entourée de bêtes sauvages ».

#### 4. « L'illimitisme » : l'absence de retenue civilisationnelle

L'« illimitisme » caractérise cette mentalité occidentale contemporaine qui consiste à se croire tout permis, sur tous les aspects de la vie, particulièrement dans la conduite de la guerre au mépris du droit international. Cette logique de l'absence de limites dans la poursuite effrénée de ses propres intérêts s'oppose frontalement à la sagesse camusienne selon laquelle « un homme ça s'empêche » (Camus 1957) - une formule qui exprime l'essence même de la civilisation : la capacité d'autolimitation.

Cette absence de retenue se manifeste concrètement par :

- **La conduite de « guerres sans limite »**, un génocide qui ne dit pas son nom avec un usage décomplexé de la force. Ce génocide ne se fait pas à la machette comme ce fut le cas au Rwanda ni de manière industrielle comme chez les nazis ; ici cela se fait par des bombardements massifs de civils, dont des enfants dans des hôpitaux, la destruction systématique d'infrastructures et des lieux de culte ou d'habitation pour forcer les habitants à quitter les territoires.

- **L'instrumentalisation et l'interprétation sélectives du droit international** selon ses intérêts géopolitiques ou ceux de son clan ou de ses protégés.
- **L'imposition de sanctions économiques collectives sans retenue**, frappant les populations civiles, les femmes et les enfants.

Pour narguer le monde, Israël applique le dicton qui consiste à ne pas « pisser discrètement dans la piscine mais du haut du plongeur » au vu et au su du monde entier, en raison d'une impunité totale et d'une protection acquise au niveau de la plus grande puissance militaire mondiale, les États-Unis.

#### 5. La diplomatie de l'indifférence : hypocrisie occidentale

L'hypocrisie occidentale se révèle avec éclat dans ce que Bertrand Badie appelle la « diplomatie de l'indifférence » (Badie, 2023). Cette diplomatie représente une approche stratégique particulière dans les relations internationales, où un État choisit délibérément de maintenir une distance calculée ou une neutralité intéressée face à certains acteurs internationaux.

##### 5.1 Le double standard des institutions internationales

En novembre 2024, la Cour pénale internationale (CPI) a émis des mandats d'arrêt contre le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu et son ancien ministre de la Défense Yoav Gallant pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité à Gaza. Cette décision a suscité des réactions belliqueuses des soutiens d'Israël qui vont jusqu'à menacer la CPI en tant qu'institution internationale.

Les États-Unis ont apporté un soutien catégorique à Israël, avec un porte-parole du Conseil de sécurité national déclarant : « Les États-Unis rejettent catégoriquement la décision de la Cour pénale internationale d'émettre des mandats d'arrêt contre de hauts responsables israéliens ». Le président Biden a qualifié de « scandaleux » les mandats d'arrêt, déclarant : « il n'y a aucune équivalence – aucune – entre Israël et le Hamas ».

Cette défense occidentale d'Israël contraste singulièrement avec le traitement réservé à la Russie. L'administration Biden a exprimé son soutien à l'enquête de la CPI en Ukraine et aux mandats d'arrêt contre Vladimir Poutine. Les mêmes institutions juridiques internationales sont défendues quand elles servent les intérêts occidentaux (Ukraine) et attaquées quand elles les gênent (Palestine).

### 5.2 Les conflits oubliés : géographie de l'indifférence

Alors que les projecteurs médiatiques se braquent sur certains conflits, d'autres guerres déchirent des populations entières dans un silence assourdissant des grandes puissances auto-proclamées « gendarmes du monde ».

**En République démocratique du Congo**, plus de six millions de personnes ont péri depuis 1998 selon Amnesty International. Pourtant, ce conflit complexe impliquant de multiples groupes armés et le pillage des ressources naturelles reste largement "ignoré" des chancelleries occidentales.

**Au Soudan**, la guerre civile qui fait rage depuis 2023 a déplacé des millions de personnes et provoqué une crise humanitaire majeure. Malgré les appels répétés des organisations humanitaires, les mécanismes internationaux de résolution des conflits restent paralysés.

**En Libye**, l'intervention de 2011 initiée par la France et les États-Unis a laissé un pays fragmenté entre milices rivales, transformant cette nation jadis prospère en terrain de jeu pour les puissances régionales.

### 6. L'émergence du Sud global : vers un monde multipolaire

Face à cette injustice banalisée et routinière, les États du Sud, spectateurs médusés et impuissants quand ils ne sont pas les principales victimes, commencent à se radicaliser et à marquer une solidarité intercontinentale qui dépasse les frontières et les cultures.

Les signes annonciateurs d'une réaction des États du Sud global comme réalité conceptuelle commencent à émerger. Ils incarnent désormais une réalité géopolitique prolongeant la conférence de Bandung de 1955 et le groupe des G77 de 1964. Ces manifestations incluent :

- Les drapeaux palestiniens brandis dans les tribunes lors de la Coupe du monde au Qatar par des supporters de pays très éloignés de la Palestine
- Les abstentions importantes lors du vote condamnant « l'agression russe » contre l'Ukraine, révélant un agacement face à un Occident dont on n'oublie pas les interventions impérialistes en Irak en 2003 et en Libye en 2011

Comme l'observe Ghassan Salamé : « Les pays du 'Global South' me paraissent partager un sentiment, celui que l'Occident n'applique pas les mêmes règles partout et fait preuve d'une certaine hypocrisie » (Salamé, cité).



## Conclusion : vers une éthique de la diversité civilisationnelle

Le paradoxe central réside dans cette inversion : en prétendant incarner la civilisation universelle, l'Occident produit ses propres formes de barbarie par l'abandon de toute autolimitation. Le suprématisme, « l'illimitisme » et l'indifférence en cours illustrent parfaitement cette impasse conceptuelle qui transforme l'Occident « le civilisateur » en ce qu'il prétend combattre : le Barbare.

Comme le suggérait déjà Montaigne au XVI<sup>e</sup> siècle, « chacun appelle barbare ce qui n'est pas de son usage ». Il est temps pour l'Occident de reconnaître que sa prétention à l'universalisme masque souvent un particularisme déguisé et que la véritable civilisation commence par la reconnaissance de l'égale dignité de toutes les cultures humaines.

Franz Fanon, dans *Les Damnés de la terre* (1961), son dernier livre publié quelques jours avant sa mort en 1961, lança un cri de cœur prémonitoire : « Quittons cette Europe qui n'en finit pas de parler de l'homme tout en le massacrant partout où elle le rencontre, à tous les coins de ses propres rues, à tous les coins du monde. »

L'enjeu n'est pas de relativiser toutes les valeurs, mais de distinguer entre universalisme authentique et impérialisme culturel, entre défense des droits humains et instrumentalisation politique, entre civilisation et barbarie civilisée pour reprendre Cheikh Anta Diop. Car comme l'a montré l'histoire récente, les plus grands crimes contre l'humanité sont souvent commis au nom de la civilisation.

## Références

- Badie, B. (2023.). *La diplomatie de l'indifférence*. Paris : CNRS Éditions
- Borrell, J. (2022, octobre). Unir les jardiniers, repousser la jungle ! *Sauvons l'Europe*.
- Brauman, R. (2024, décembre). Rony Brauman : « Aucun pays au monde ne pourrait faire face à ce que subit Gaza ». *Investig'ation*.
- Capdepuy, V. (2024). Le Sud global, un nouvel acteur de la géopolitique mondiale ? *Géoconfluences*.
- D'Aboville, B. (2024, janvier). Le 'Sud global' contre l'Occident collectif : un narratif à déconstruire. *Revue Défense Nationale*, (866).
- Fanon, F. (1961). *Les Damnés de la terre*. François Maspero.
- Massad, J. (2022, octobre). Le 'jardin' européen de Josep Borrell se construit en pillant la 'jungle'. *Middle East Eye*.
- Camus, A. (1957). *Entretien avec Albert Camus*. La Table Ronde
- Plenel, E. (2024, octobre). L'Occident, le jardin et la jungle. *IRIS*.
- Todorov, T. (2008). *La peur des barbares : au-delà du choc des civilisations*. Robert Laffont.

## DES DIVISIONS HISTORIQUES DE L'ISLAM AUX MOUVEMENTS TERRORISTES CONTEMPORAINS : ANALYSE DES FACTEURS DE RADICALISATION

Général Elhadji babacar FAYE, spécialiste en contre terrorisme et opérations de maintien de la paix / Sénégal

[febabacar@gmail.com](mailto:febabacar@gmail.com)

**Résumé :** Cet article examine le lien entre les divisions historiques de l'islam et la radicalisation violente au XXI<sup>e</sup> siècle. Il analyse comment des fractures religieuses anciennes ont été exploitées politiquement pour justifier le terrorisme. Des données récentes montrent que la majorité des victimes du terrorisme islamiste sont des musulmans, remettant en question une interprétation strictement religieuse. L'étude appelle à une distinction claire entre les croyances islamiques et les agendas politiques violents afin de mieux comprendre les enjeux contemporains.

**Mots-clés :** Islam – Schisme sunnite-chiite – Radicalisation – Terrorisme – Géopolitique – Histoire religieuse

**Abstract :** This article examines the link between historical Islamic divisions and 21st-century violent radicalization. It explores how ancient religious fractures have been politically exploited to justify terrorism. Recent data show that most victims of Islamist terrorism are Muslims themselves, challenging a strictly religious interpretation. The study calls for clear differentiation between Islamic beliefs and violent political agendas to improve understanding of contemporary issues.

**Keywords :** Islam, Sunni-Shiite schism, radicalization, terrorism, geopolitics, religious history

### 1. Introduction

L'émergence de l'islam au VII<sup>e</sup> siècle dans la péninsule arabique a constitué un bouleversement majeur de l'ordre religieux, social et politique d'une région dominée par des structures tribales polythéistes et une présence chrétienne établie.

La proclamation du monothéisme par le prophète Muhammad a inauguré une nouvelle ère spirituelle, accompagnée d'une expansion territoriale rapide portée par la prédication, la diplomatie et, souvent, la force militaire. Cette dynamique a permis à l'islam de s'imposer face aux résistances locales, mais a également posé les bases d'un ordre politique et religieux complexe dont les tensions persistent aujourd'hui.

La mort du prophète Muhammad en 632 a provoqué une crise de succession majeure qui a durablement divisé la communauté musulmane (*umma*). Le schisme entre sunnites et chiïtes, né de cette crise, dépasse la simple rivalité politique pour s'enraciner dans des visions divergentes de la légitimité religieuse, du pouvoir temporel et de la mémoire collective. Ces divisions, loin d'être purement historiques, continuent d'influencer les relations intra-musulmanes et les conflits contemporains à travers le monde.

Au XXI<sup>e</sup> siècle, le terrorisme revendiqué au nom de l'islam constitue un défi sécuritaire mondial majeur. Selon l'étude de Reynié (2021), entre 1979 et 2024, plus de 66 000 attentats islamistes ont causé près de 250 000 morts, dont 86% dans des pays à majorité musulmane. Ces statistiques saisissantes invitent à dépasser une lecture simpliste centrée sur un supposé "choc des civilisations" pour analyser en profondeur les mécanismes de radicalisation et les facteurs sous-jacents qui alimentent ces violences.

## I. Le schisme fondateur : origines et développement (632-680)

### A. La crise de succession et ses enjeux

La mort du prophète Muhammad le 8 juin 632 ouvre une crise de légitimité sans précédent au sein de la jeune communauté musulmane. Cette crise révèle des ambitions politiques divergentes qui transcendent les considérations purement religieuses et reflètent des conceptions différentes de l'autorité spirituelle et temporelle.

Deux camps s'opposent immédiatement avec des visions irréconciliables du pouvoir. D'un côté, les *muhâjirûn* (compagnons qui ont accompagné le Prophète dans son exil de La Mecque à Médine) soutenus par les *ansâr* (habitants de Médine ayant accueilli le Prophète), menés par Abou Bakr, proche compagnon et père d'Aïcha, épouse du Prophète. De l'autre, la famille directe du Prophète, incarnée par Fatima, sa fille unique survivante, et Ali ibn Abi Talib, cousin germain et gendre du Prophète.

Les partisans d'Abou Bakr fondent leur légitimité sur plusieurs éléments : l'expérience partagée avec le Prophète lors des épreuves de l'exil, leur rôle déterminant dans l'expansion de l'Islam, et surtout le soutien d'Aïcha, considérée comme dépositaire privilégiée de la *sunna* (tradition prophétique) et des *hadiths* (paroles rapportées du Prophète). Leur conception privilégie la compétence spirituelle et l'élection par consensus (*shura*) plutôt que l'hérédité.

Abou Bakr et les *muhâjirûn* peuvent se prévaloir d'un parcours exemplaire : présents dans toutes les batailles décisives, ils ont investi leur énergie, leur temps et leurs richesses dans la cause islamique, créant un cercle de solidarité et de confiance autour du Prophète. Ils se considèrent comme les artisans véritables de l'expansion de l'Islam et estiment légitimement mériter de perpétuer l'œuvre prophétique. L'adage selon lequel "le prophète ne laisse pas d'héritage matériel, tout appartient à la communauté" semble conforter leur position.

### B. La conception dynastique du pouvoir

À l'inverse, les partisans d'Ali (*shî'at 'Alî*, littéralement "le parti d'Ali") revendiquent une légitimité dynastique basée sur les liens du sang et une conception charismatique du pouvoir religieux. Cette vision héréditaire s'oppose frontalement à la conception élective défendue par les premiers califes.

Ali ibn Abi Talib présente un profil unique : né vers 600, il a grandi dans la maison du Prophète après que ce dernier l'eut adopté. Décrit par Henry Tincq comme "l'enfant du Coran" et "le deuxième musulman" après Khadija, première épouse du Prophète, Ali bénéficie d'une proximité spirituelle exceptionnelle avec le fondateur de l'Islam. Son mariage avec Fatima, seule fille survivante du Prophète, renforce cette légitimité familiale.

Fatima revendique l'héritage du domaine de Fadak, vaste territoire agricole près de Médine que le Prophète lui aurait légué. La confiscation de ce domaine par Abou Bakr, sous l'influence d'Omar ibn al-Khattab, constitue un traumatisme fondateur. Cet épisode, perçu comme une double injustice (évacuation de la succession et spoliation matérielle), nourrit une frustration profonde qui se transmet de génération en génération.

Cette conception dynastique du pouvoir religieux aura des conséquences durables : elle établit le principe de l'*imamat* héréditaire, où l'autorité spirituelle et temporelle se transmet par filiation divine, créant une théocratie chiite distincte du califat sunnite.

### C. L'escalade vers la violence : de la fitna à Karbala

La mort de Fatima en 633, officiellement de maladie mais attribuée par les chiites aux mauvais traitements subis, marque le début d'une escalade qui culminera avec la tragédie de Karbala. Cette période, connue sous le nom de *fitna* (discorde), révèle l'impossibilité de concilier les deux conceptions du pouvoir.

Sous le califat d'Othman ibn Affan (644-656), les tensions s'exacerbent. Ali, marginalisé politiquement, développe une opposition doctrinale qui lui vaut des soutiens croissants. L'assassinat d'Othman en 656 par des rebelles permet finalement à Ali d'accéder au califat, mais dans un contexte de guerre civile généralisée.

La bataille du Chameau (656) oppose Ali aux partisans d'Aïcha, soutenus par Talha et Zubayr. Bien qu'Ali l'emporte, cette bataille fratricide entre compagnons du Prophète traumatise durablement la communauté musulmane. Elle établit également le précédent de l'opposition armée entre sunnites et chiïtes.

Le règne d'Ali (656-661) se caractérise par une instabilité permanente. L'opposition de Mu'awiya, gouverneur de Syrie et futur fondateur de la dynastie omeyyade, culmine avec la bataille de Siffin (657). L'arbitrage qui s'ensuit affaiblit considérablement la position d'Ali et favorise l'émergence du mouvement kharijite, première secte islamique prônant la violence religieuse.

L'assassinat d'Ali en 661 par un kharijite et la renonciation de son fils Hassan au califat semblent clore temporairement la crise. Mais le refus d'Hussein, second fils d'Ali, de reconnaître la légitimité du calife omeyyade Yazid Ier conduit à la tragédie de Karbala.

Le 10 octobre 680, Hussein et ses compagnons (72 personnes) sont massacrés par l'armée omeyyade près de Karbala, en Irak actuel. Cette bataille inégale, où la famille du Prophète est anéantie, constitue le traumatisme fondateur de l'identité chiïte. Elle introduit définitivement la dimension du martyr (*shahada*) dans l'imaginaire chiïte et sanctifie la résistance à l'autorité illégitime.

Karbala devient ainsi le symbole de l'oppression subie par les chiïtes et la source d'une mémoire victimaire perpétuée par les rituels annuels de l'Achoura. Cette commémoration, marquée par des processions de flagellation et des reconstitutions dramatiques, entretient un sentiment de revanche qui traverse les siècles.

## II. Evolution des divisions : consolidation doctrinale et expansion géographique

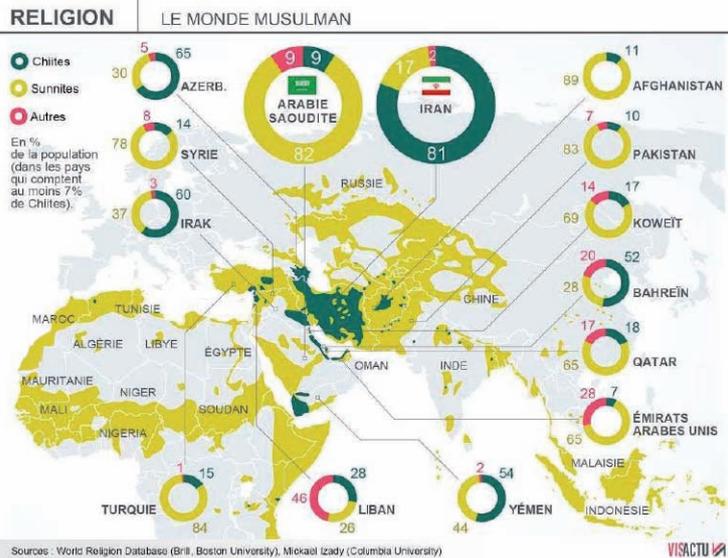
### A. La cristallisation des différences théologiques

Au-delà des enjeux politiques initiaux, les divisions entre sunnites et chiïtes se cristallisent progressivement autour de différences théologiques fondamentales qui façonnent deux visions distinctes de l'Islam.

Les sunnites, représentant aujourd'hui environ 85% des musulmans, développent une conception collective de l'autorité religieuse. Ils reconnaissent la légitimité des quatre premiers califes (*al-khulafâ' ar-râshidûn*) et fondent leur pratique sur le Coran et la *sunna* (tradition prophétique). Leur organisation religieuse repose sur quatre écoles juridiques (*madhabs*) qui offrent des interprétations variées mais complémentaires de la loi islamique.

L'école hanafite, dominante dans l'ancien Empire ottoman, se caractérise par une relative flexibilité dans l'interprétation des textes sacrés et l'usage du raisonnement analogique (*qiyas*). L'école malékite, prédominante en Afrique du Nord et de l'Ouest, privilégie les pratiques de Médine et accorde une importance particulière au consensus de la communauté. L'école chaféite, influente en Afrique de l'Est et en Asie du Sud-Est, recherche un équilibre entre tradition textuelle et raisonnement juridique. Enfin, l'école hanbalite, majoritaire en Arabie saoudite, prône une lecture littérale et rigoriste des textes, nourrissant certains courants fondamentalistes contemporains.

Les chiïtes, minoritaires mais géographiquement concentrés, développent une conception hiérarchique et charismatique de l'autorité religieuse. Ils ne reconnaissent que la légitimité d'Ali et de ses descendants directs, les *imams*, considérés comme les guides spirituels infaillibles de la communauté. Cette vision théocratique du pouvoir religieux s'oppose radicalement à la conception élective sunnite.



## B. La fragmentation chiïte

Le chiïsme lui-même se fragmente rapidement en plusieurs branches, chacune défendant une vision spécifique de la succession imamale. Cette diversité interne révèle les tensions politiques et théologiques qui traversent le monde chiïte.

Les **zaydites**, présents principalement au Yémen, ne reconnaissent que les cinq premiers imams et adoptent une conception relativement modérée du pouvoir religieux. Ils admettent la possibilité d'imams multiples et contemporains, se rapprochant ainsi de certaines conceptions sunnites de l'autorité.

Les **ismaéliens**, reconnaissant sept imams, se subdivisent en plusieurs communautés : les druzes (Liban, Syrie, Israël), les alaouites (Syrie, Turquie) et les disciples de l'Aga Khan (Asie centrale, Pakistan, Afghanistan). Ces communautés développent des pratiques ésotériques et des interprétations mystiques de l'Islam qui les distinguent nettement du chiïsme mainstream.

Les **duodécimains**, majoritaires en Iran et en Irak, reconnaissent douze imams, le dernier étant l'imam caché (*al-mahdi al-muntazar*) qui reviendra à la fin des temps pour établir la justice divine. Cette croyance messianique nourrit une vision apocalyptique de l'histoire qui influence profondément la politique iranienne contemporaine.

## C. Expansion géographique et consolidation politique

L'expansion de l'Islam s'accompagne d'une répartition géographique des communautés sunnites et chiïtes qui influence encore aujourd'hui les équilibres géopolitiques régionaux.

Les sunnites dominent l'Arabie saoudite, les pays du Golfe (à l'exception de Bahreïn), la Jordanie, l'Égypte, le Maghreb, la Turquie, l'Asie centrale, l'Afghanistan, le Pakistan et l'Indonésie. Cette répartition géographique leur confère un avantage démographique et économique considérable, notamment grâce au contrôle des ressources pétrolières du Golfe.

Les chiïtes se concentrent principalement en Iran (95% de la population), en Irak (60-65%), à Bahreïn (70%), et constituent des minorités significatives au Liban (35%), en Syrie (12%), au Yémen (35%) et en Arabie saoudite (15%, principalement dans la région pétrolière de l'Est). Cette répartition géographique, souvent en zones frontalières, favorise les interventions extérieures et les conflits par procuration.

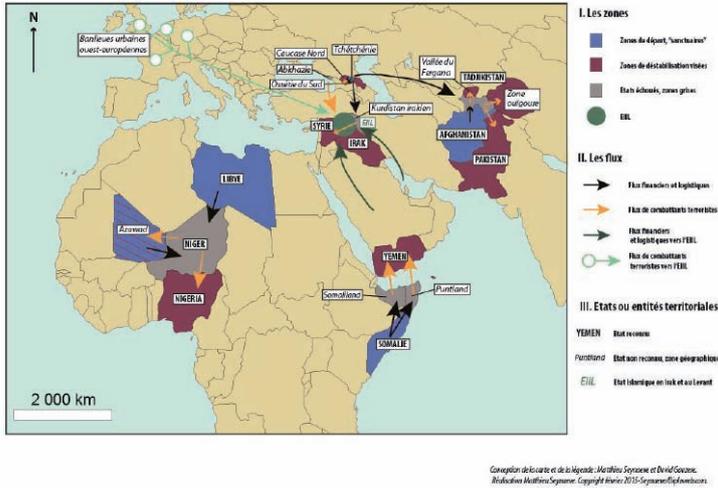
L'établissement de la République islamique d'Iran en 1979 constitue un tournant décisif. Pour la première fois depuis les Safavides (XVI<sup>e</sup> siècle), un État moderne se proclame officiellement chiïte et revendique le leadership spirituel de l'ensemble de la communauté chiïte mondiale. Cette prétention hégémonique alarme les monarchies sunnites du Golfe et relance la compétition sectaire à l'échelle régionale.

## III. L'instrumentalisation moderne : de la religion à la géopolitique

### A. La naissance du terrorisme islamiste contemporain

L'émergence du terrorisme se réclamant de l'Islam dans sa forme contemporaine résulte d'une confluence de facteurs historiques, géopolitiques et idéologiques qui dépassent largement les divisions sectaires traditionnelles.

### Le triptyque globalisé des organisations terroristes islamistes



L'Algérie des années 1990 illustre parfaitement cette instrumentalisation. L'annulation du second tour des élections législatives de 1991, qui devait consacrer la victoire du Front islamique du salut (FIS), déclenche une guerre civile meurtrière. Les groupes islamistes armés (notamment le GIA) utilisent la rhétorique religieuse pour légitimer des violences qui visent principalement le contrôle du pouvoir politique et économique.

### B. Les enjeux géopolitiques contemporains

L'analyse des conflits contemporains révèle que les motivations réelles des acteurs dépassent largement les considérations religieuses pour s'enraciner dans des enjeux géopolitiques complexes.

Au Moyen-Orient, l'opposition entre l'Arabie saoudite et l'Iran structure les relations régionales depuis la révolution islamique de 1979. Cette rivalité, habillée de rhétorique sectaire, obéit à des logiques géopolitiques classiques : contrôle des ressources énergétiques, influence régionale, rapports de force avec les puissances extérieures.

Le conflit yéménite (2014-présent) illustre parfaitement cette instrumentalisation. L'intervention saoudienne contre les rebelles houthis est justifiée par la lutte contre l'expansion chiite, mais vise principalement à maintenir l'influence saoudienne sur ce pays stratégique contrôlant l'accès sud de la mer Rouge. De même, le soutien iranien aux Houthis s'inscrit dans une stratégie d'encerclement de l'Arabie saoudite plutôt que dans une solidarité confessionnelle.

En Syrie, le soutien iranien au régime d'Assad (alaouite, donc chiite) contre une rébellion majoritairement sunnite révèle les limites de l'analyse sectaire. L'Iran défend principalement son axe géostratégique vers le Liban et la Méditerranée, tandis que l'Arabie saoudite et la Turquie poursuivent leurs propres objectifs régionaux.

Les accords d'Abraham (2020), normalisant les relations entre Israël et plusieurs pays arabes sunnites, démontrent la primauté des intérêts géopolitiques sur les solidarités religieuses. Ces accords, impensables dans une logique purement confessionnelle, s'expliquent par la perception d'une menace iranienne commune.

Carte des Organisations terroristes islamistes (OTI)  
 Réalisation M. Seynaeve. Cliquer sur la vignette pour voir la carte en grand format  
 source : <https://www.diploweb.com/>

## III. L'instrumentalisation moderne : de la religion à la géopolitique

### B. La naissance du terrorisme islamiste contemporain

L'émergence du terrorisme se réclamant de l'Islam dans sa forme contemporaine résulte d'une confluence de facteurs historiques, géopolitiques et idéologiques qui dépassent largement les divisions sectaires traditionnelles. La guerre d'Afghanistan (1979-1989) constitue un laboratoire décisif pour l'islamisme militant. L'afflux de combattants arabes (*mujahidîn*) venus soutenir la résistance afghane contre l'occupation soviétique crée des réseaux transnationaux et développe un savoir-faire militaire qui sera ultérieurement réutilisé dans d'autres contextes. Le soutien américain, saoudien et pakistanais à ces combattants, dans le cadre de la guerre froide, favorise paradoxalement l'émergence d'une nébuleuse islamiste qui se retournera contre ses anciens soutiens.

Les premiers attentats revendiqués par des groupes se réclamant de l'Islam (Lockerbie 1988, UTA 1989) s'inscrivent dans des logiques de représailles géopolitiques plutôt que dans des motivations purement religieuses. L'attentat de Lockerbie, attribué à la Libye avec le soutien iranien, constitue une réponse à la destruction du vol Iran Air 655 par un croiseur américain. Cette logique de cycle de violence révèle l'instrumentalisation de la religion au service d'objectifs politiques précis.

### C. Le cas du Sahel : terrorisme et prédation économique

L'expansion des mouvements terroristes dans le Sahel révèle une instrumentalisation particulièrement cynique des références religieuses au service d'objectifs économiques et criminels.

La région sahélienne recèle des ressources considérables : or, uranium, phosphates, fer, bauxite, terres rares nécessaires à la transition énergétique, pétrole et gaz des gisements offshore. Le contrôle de vastes territoires par des groupes comme l'État islamique au Grand Sahara (EIGS) ou Jama'at Nasr al-Islam wal Muslimin (JNIM) permet l'exploitation illégale de ces ressources.

Cette prédation économique s'accompagne du développement de trafics transnationaux (armes, drogues, cigarettes, organes humains) qui génèrent des revenus considérables. La pression exercée sur l'armée béninoise vise clairement l'accès à la mer, facilitant l'acheminement des produits illicites vers les marchés internationaux.

Le projet de « califat sahélien » ou « califat d'Afrique de l'Ouest » proclamé par ces groupes masque une stratégie de recomposition territoriale au service d'intérêts économiques. Cette instrumentalisation de la religion révèle la dimension essentiellement criminelle de ces mouvements, qui exploitent les frustrations sociales et religieuses des populations pour légitimer leurs activités prédatrices.

## IV. Facteurs de radicalisation et mécanismes de recrutement

### A. Le rôle des réseaux transnationaux

Depuis les années 1960, la création d'organisations comme la Muslim Student Association (MSA) a facilité la constitution de réseaux intellectuels et financiers transnationaux qui jouent un rôle crucial dans la diffusion d'idéologies radicales. Ces organisations, souvent financées par les pétromonarchies du Golfe, développent une stratégie de soft power basés sur l'éducation, la formation religieuse et l'assistance sociale. Les universités islamiques, les mosquées, les centres culturels et les associations caritatives constituent autant de vecteurs de diffusion d'interprétations rigoristes de l'Islam.

L'émergence d'Internet démultiplie ces capacités de coordination et de financement. Les réseaux sociaux permettent aux groupes terroristes de développer des stratégies de communication globales, de coordonner leurs activités et de recruter des sympathisants dans le monde entier. La propagande en ligne, particulièrement sophistiquée, exploite les frustrations individuelles et collectives pour légitimer la violence.

### B. Les facteurs socio-économiques

L'analyse des profils de radicalisation révèle que les motivations religieuses pures sont souvent secondaires par rapport aux facteurs socio-économiques et psychologiques. Les zones de recrutement privilégiées correspondent généralement à des régions marquées par la pauvreté, l'exclusion sociale, la corruption des élites et l'absence de perspectives. Le Sahel, l'Afghanistan, les banlieues européennes, les camps de réfugiés constituent autant de viviers pour les mouvements radicaux.

Les organisations terroristes exploitent ces vulnérabilités en proposant un discours victimaire qui désigne des boucs émissaires (Occident, Israël, gouvernements "corrompus") et promet une revanche sociale et spirituelle. Cette rhétorique de la reconquête et de la purification trouve un écho particulier auprès de populations marginalisées. L'économie de guerre développée par ces groupes (rançonnage, trafics, pillage) offre également des opportunités économiques dans des contextes de pauvreté extrême. Le terrorisme devient ainsi un "business model" qui attire des individus motivés par l'appât du gain autant que par l'idéologie.

### C. La prolifération des organisations

Depuis 1979, on observe une multiplication exponentielle d'organisations se réclamant de l'Islam : Gardiens de la révolution iraniens, Frères musulmans, Hezbollah, Hamas, Groupe islamique armé (GIA), Jama'a al-Islamiyya, Mouvement islamique d'Ouzbékistan, Al-Qaïda, Al-Shabaab, Boko Haram, État islamique, etc.

Cette prolifération révèle moins une expansion religieuse qu'une fragmentation politique et criminelle. Chaque groupe poursuit des objectifs spécifiques dans des contextes géopolitiques particuliers, utilisant la rhétorique religieuse pour légitimer des actions dictées par des intérêts politiques ou économiques.

L'analyse comparative de ces organisations révèle des patterns récurrents : instrumentalisation des frustrations sociales, exploitation des divisions sectaires, développement d'activités criminelles, recherche de soutiens étatiques ou para-étatiques, utilisation des technologies modernes de communication et d'armement.

## V. Analyse critique : au-delà des apparences religieuses

### A. La remise en question de la légitimité religieuse

L'analyse statistique des victimes du terrorisme islamiste révèle un paradoxe majeur qui questionne la légitimité religieuse de ces mouvements. Selon l'étude de Reynié (2021), 86% des victimes d'attentats islamistes sont des musulmans, principalement dans des pays à majorité musulmane.

Cette réalité contredit fondamentalement la rhétorique de ces groupes qui prétendent défendre l'Islam et les musulmans. Si ces organisations étaient réellement motivées par des considérations religieuses, comment expliquer qu'elles massacrent principalement leurs coreligionnaires ?

L'analyse géographique des attentats révèle une concentration dans des zones stratégiques riches en ressources naturelles ou situées sur des axes commerciaux importants. L'Irak, la Syrie, l'Afghanistan, le Nigeria, la Somalie, le Mali constituent autant de théâtres d'opération où les enjeux économiques et géopolitiques prédominent sur les considérations religieuses.

### B. L'instrumentalisation des divisions sectaires

Les conflits contemporains révèlent une instrumentalisation systématique des divisions sectaires historiques au service d'objectifs géopolitiques modernes. Cette instrumentalisation suit des patterns récurrents qui dépassent les spécificités locales.

Les puissances régionales (Arabie saoudite, Iran, Turquie) utilisent les solidarités confessionnelles pour étendre leur influence, financer des groupes proxy et justifier leurs interventions militaires. Cette logique de guerre froide régionale transforme les divisions religieuses en instruments de politique étrangère.

L'exemple du Liban illustre parfaitement cette instrumentalisation. Le Hezbollah, officiellement mouvement de résistance chiite, fonctionne comme un bras armé de l'Iran au Levant. Son arsenal militaire, ses capacités opérationnelles et son financement dépassent largement les besoins d'une milice communautaire pour s'inscrire dans une stratégie géopolitique régionale.

### C. Les véritables enjeux contemporains

L'analyse des conflits actuels révèle que les véritables enjeux dépassent largement les considérations religieuses pour s'enraciner dans des logiques géopolitiques classiques.

**Contrôle des ressources énergétiques** : Le Moyen-Orient concentre 60% des réserves mondiales de pétrole et 40% des réserves de gaz. Les conflits en Irak, en Syrie, au Yémen s'inscrivent dans une logique de contrôle de ces ressources stratégiques.

**Redéfinition des frontières** : Les frontières issues des accords Sykes-Picot (1916) sont contestées par plusieurs acteurs qui tentent de redessiner la carte géopolitique régionale. Le projet de califat de l'État islamique, bien qu'ayant échoué, illustre cette volonté de recomposition territoriale.

**Rivalités géostratégiques :** Les puissances extérieures (États-Unis, Russie, Chine) poursuivent leurs propres objectifs stratégiques en instrumentalisant les divisions locales. La Syrie devient ainsi un terrain d'affrontement indirect entre grandes puissances.

**Transition énergétique :** L'émergence de nouvelles technologies (lithium, terres rares) redéfinit les enjeux géopolitiques. Le Sahel, riche en ces ressources, devient un nouveau théâtre de compétition internationale.

## Conclusion

L'étude des rapports entre divisions historiques de l'Islam et terrorisme contemporain révèle un processus complexe d'instrumentalisation politique de fractures religieuses millénaires. Le schisme sunnite-chiite du VII<sup>e</sup> siècle, né d'une crise de succession au sein de la communauté musulmane primitive, a créé des divisions durables qui structurent encore aujourd'hui les relations intra-islamiques. Cependant, l'analyse approfondie des conflits contemporains démontre que ces divisions historiques sont systématiquement réactivées et instrumentalisées par des acteurs poursuivant des objectifs essentiellement politiques et économiques. Les mouvements terroristes, malgré leur rhétorique religieuse, obéissent à des logiques de contrôle territorial, d'accumulation de ressources et de conquête du pouvoir qui dépassent largement les considérations théologiques.

Cette instrumentalisation s'appuie sur des facteurs de vulnérabilité contemporains : pauvreté, exclusion sociale, corruption des élites, absence de perspectives. Les organisations radicales exploitent ces frustrations en proposant un discours victimaire qui désigne des boucs émissaires et promet une revanche sociale et spirituelle.

L'analyse statistique révèle un paradoxe majeur : 86% des victimes du terrorisme islamiste sont des musulmans, principalement dans des pays à majorité musulmane. Cette réalité questionne fondamentalement la légitimité religieuse de ces mouvements et confirme leur nature essentiellement politique et criminelle.

L'opposition contemporaine entre l'Arabie saoudite et l'Iran illustre parfaitement cette instrumentalisation des divisions sectaires au service d'objectifs géopolitiques. Les conflits au Yémen, en Syrie, en Irak et au Liban révèlent des logiques de guerre froide régionale où les solidarités confessionnelles servent de prétexte à des interventions dictées par des intérêts stratégiques.

Cette distinction entre dogmes religieux et stratégies politiques s'avère cruciale pour comprendre les véritables ressorts de ces conflits et développer des réponses adaptées. L'amalgame entre Islam et terrorisme, outre qu'il stigmatise injustement 1,8 milliard de musulmans, détourne l'attention des causes réelles : inégalités socio-économiques, gouvernance défailtante, ingérences extérieures, exploitation des ressources naturelles.

L'avenir de la paix dans les régions concernées dépendra largement de cette capacité à dépasser les grilles de lecture confessionnelles pour aborder les enjeux politiques, économiques et sociaux sous-jacents. Cela implique une refondation des systèmes politiques basée sur la justice sociale, la transparence démocratique et le respect des diversités communautaires, seule capable de tarir les sources de radicalisation et de réconcilier les sociétés divisées.

## Sources primaires

Coran. (1967). *Le Coran* (D. Masson, Trad.). Paris, France: Gallimard. (Œuvre originale datant du VII<sup>e</sup> siècle.)

Al-Bukhari, M. I. (1903–1914). *Les Traditions islamiques* (O. Houdas & W. Marçais, Trad.). Paris, France: Maisonneuve. (Œuvre originale datant du IX<sup>e</sup> siècle.)

## Sources secondaires

Burdy, J.-P. (2019). Le réveil des religions. *Moyen-Orient*, (95–96), 45–52.

Géo. (2022, September 15). Sunnites et chiites : comprendre la division. *Géo*, 78–85.

Hachemi, A. A. R. I. (n.d.). *Aisha, l'épouse pure, véridique et bien-aimée*.

## L'ÉLECTRIFICATION RURALE EN AFRIQUE : DÉFIS ET PERSPECTIVES AVEC UN FOCUS SUR LE SÉNÉGAL

M. Bassirou SYLLA, administrateur de la Fondation Senelec, directeur principal de la qualité et des supports / Sénégal

[bsylla.koba@gmail.com](mailto:bsylla.koba@gmail.com)

**Résumé :** L'électrification rurale en Afrique subsaharienne reste un défi majeur, avec plus de 570 millions de personnes sans accès à l'électricité. Le Sénégal, malgré un taux d'électrification rurale d'environ 60%, est encore loin de son objectif d'accès universel à l'électricité d'ici 2029. Les innovations technologiques, telles que les mini-réseaux solaires et les systèmes hors réseau, offrent des alternatives adaptées et abordables. La réussite de cette transition dépendra d'une meilleure gouvernance, d'un financement accru et d'une coordination efficace des infrastructures, faisant de l'électrification rurale un levier essentiel pour le développement durable du continent africain.

**Mots-clés :** Électrification rurale, Sénégal, Mini-réseaux solaires, Énergie décentralisée, Accès à l'électricité, Politiques énergétiques,

**Abstract :** Rural electrification in sub-Saharan Africa remains a major challenge, with over 570 million people lacking access to electricity. Senegal, with about 60% rural electrification, is still far from achieving universal access by 2029. Technological innovations like solar mini-grids and off-grid systems provide tailored and affordable alternatives. Success depends on improved governance, increased financing, and coordinated infrastructure development, positioning rural electrification as a key driver for sustainable development across Africa.

**Keywords :** Rural electrification, AfricaSenegalSolar, mini-gridsDecentralized, nergyElectricity, accessEnergy, policySustainable,

### Introduction

L'Afrique subsaharienne concentre environ 80% des personnes dans le monde n'ayant pas accès à l'électricité, soit près de 570 millions d'individus en 2022 sur un total mondial d'environ 1,2 milliard (IEA, 2023). Ce déficit place l'électrification rurale au cœur des priorités de développement du continent.

Avec un taux rural d'électrification estimé à seulement 25%, contre 69% en zone urbaine (IEA, 2023), le retard dans les campagnes freine le progrès économique, sanitaire et éducatif. Le Sénégal illustre ce défi : avec environ 60% de taux rural (ASER, 2025), il est en avance relative en Afrique de l'Ouest, mais demeure loin d'atteindre son objectif d'accès universel fixé pour 2029 (MEPM, 2023).

### I. L'ampleur du défi énergétique en Afrique

En 2021, 567 millions de personnes en Afrique subsaharienne n'avaient pas accès à l'électricité, dépassant 80% de la population mondiale sans accès (IEA, 2023). Pire, ce nombre ne cesse de croître : entre 2010 et 2022, il a augmenté d'environ 4 millions (IEA, 2023).

### Facteurs structurels

La croissance démographique rapide, avec un taux de fécondité moyen dépassant 5 enfants par femme en Afrique de l'Ouest (World Bank, 2023), alimente une demande en électricité croissante, difficile à satisfaire. Par ailleurs, le mode de vie rural dispersé rend les raccordements coûteux, nécessitant des investissements élevés souvent hors de portée économique (AFSEC, 2016). Enfin, la pauvreté persistante — 70% des ruraux vivent avec moins de 2 \$ par jour — limite la capacité d'achat de l'électricité, même lorsque les réseaux existent (World Bank, 2023).

### Conséquences multidimensionnelles

L'absence d'électricité impacte négativement la société sur plusieurs plans : seulement 39% des écoles primaires rurales sont électrifiées (UNESCO, 2018), ce qui affecte la qualité de l'éducation. Les centres de santé, privés d'électricité, ne peuvent assurer la conservation des vaccins ni le fonctionnement des équipements médicaux essentiels. Enfin, le potentiel économique des zones rurales, notamment dans l'agriculture hors-saison ou agroalimentaire, demeure largement inexploité (IEA, 2023).

## II. Le cas du Sénégal : Entre progrès et défis

### Une position relativement favorable

Le Sénégal affiche un taux d'électrification rurale supérieur à 60% depuis 2023, selon les données officielles (ASER, 2025). Ce taux est parmi les plus élevés en Afrique de l'Ouest, témoignage des efforts déployés, mais reste insuffisant pour atteindre l'objectif national d'accès universel fixé à 2029 (MEPM, 2023).

### Ambitions et stratégies

Le pays prévoit d'électrifier plus de 5 000 localités non desservies à ce jour via des technologies hors réseau, notamment les systèmes solaires domestiques et mini-réseaux hybrides (MEPM, 2023).

Des investissements massifs sont en cours, comme les 29 millions de dollars injectés dans la région de Kaolack par la Senelec et 58 millions supplémentaires annoncés (Senelec, 2024).

### Obstacles persistants

Plusieurs obstacles freinent la progression : problèmes contractuels liés à la gestion des avances de démarrage sur l'électrification de 1 600 villages dans plusieurs régions, et la nécessité de renégocier des contrats pour étendre l'accès à 1 740 villages contre 1 500 initialement prévus (ASER, 2025). Le cadre réglementaire évolue avec le décret 2023-285 sur l'Électrification Rurale Décentralisée (ERD), visant à garantir un accès fiable et abordable (Décret 2023-285, 2023).

## III. Solutions technologiques émergentes

### Mini-réseaux solaires

Les mini-réseaux, définis comme des unités de production locale allant de 10 kW à 10 MW, alimentées principalement par le solaire et éventuellement complétées par des générateurs diesel, offrent une solution locale adaptée (World Bank, 2023a). Ils permettent une gestion à distance et des modes de paiement flexibles grâce aux compteurs intelligents, améliorant l'accessibilité (World Bank, 2023a).



## Énergie solaire hors réseau

Les systèmes solaires domestiques (SHS) représentent une option immédiate, propre et économique pour les zones éloignées où le raccordement est trop coûteux ou techniquement irréaliste. La diffusion du paiement mobile facilite l'achat à crédit par les populations les plus modestes, améliorant l'adoption (Fondation Énergies pour le Monde, 2021). Les capacités alimentées ont évolué : plus qu'éclairer ou recharger des téléphones, les ménages peuvent désormais utiliser des télévisions, réfrigérateurs, etc.

## Approche décentralisée et hybride

L'avenir énergétique de l'Afrique repose sur la décentralisation, où communautés et entreprises produisent localement leur énergie, limitant ainsi la dépendance aux réseaux centraux encore fragiles (IEA, 2023).

## IV. Enjeux économiques et financiers

Le raccordement des villages éloignés coûte entre 30 000 et 50 000 USD par kilomètre de ligne, soit jusqu'à un million de dollars pour un village situé à 30 km du réseau (World Bank, 2023b). Les coûts élevés limitent l'extension rapide des réseaux classiques.

## Modèles économiques pour mini-réseaux

La rentabilité des mini-réseaux dépend de l'adaptation fine entre production et demande, avec un usage prioritaire d'activités génératrices de revenus. Les opérateurs doivent gérer la variabilité : pics de consommation (soirée), vallées (matin tôt), et décalage entre production solaire (journée) et demande (soir) (IEA, 2023).

## Besoin massif de financement

Pour connecter environ 490 millions de personnes via mini-réseaux d'ici 2030, il faut construire plus de 217 000 unités, pour un coût global estimé à 127 milliards de dollars (World Bank, 2023b).

L'objectif est de réduire le coût à environ 0,20 USD/kWh, rendant l'électricité viable économiquement (Mission 300, 2025).

## V. Initiatives internationales et financement

### Mission 300

Le Groupe de la Banque mondiale et le Groupe de la Banque africaine de développement se sont alliés pour fournir l'électricité à 300 millions de personnes en Afrique d'ici 2030 (BAD, 2023). Le WB cible 250 millions via systèmes décentralisés et réseaux, tandis que la BAD soutient 50 millions supplémentaires.

### Initiative DARES

Cette plateforme coordonne États, investisseurs privés et acteurs du développement pour accélérer les solutions renouvelables décentralisées. Le portefeuille de la Banque mondiale pour ce secteur dépasse 2,7 milliards de dollars, couvrant environ 40 millions de bénéficiaires (DARES, 2024).

### Rôle capital du secteur privé

Le secteur privé doit intensifier ses investissements, notamment dans la distribution, le transport et le commerce transfrontalier d'énergie renouvelable. La connexion de 250 millions de personnes représente une opportunité estimée à 9 milliards de dollars pour les entreprises privées dans ce secteur (DARES, 2024).

## VI. Obstacles structurels à surmonter

### Défis institutionnels

Les nouvelles agences d'électrification rurale ont du mal à coexister avec les compagnies électriques historiques. Leur fonctionnement dépend souvent des financements publics ou de bailleurs, ce qui fragilise leur pérennité (AFSEC, 2016).

## Problèmes de gouvernance

L'amélioration de la régulation du secteur et la gestion des entreprises électriques paraît indispensable. Une tarification adaptée et la suppression des obstacles réglementaires sont recommandées pour attirer les investisseurs privés (Gret, 2021).

Contraintes liées à la demande

Environ 40% du déficit d'accès à l'électricité tient à des facteurs liés à la demande. Une meilleure compréhension et intégration de ces contraintes dans les politiques publiques est primordiale pour garantir la viabilité des progrès réalisés (IEA, 2023).

## VII. Perspectives et recommandations

### Une démarche intégrée nécessaire

L'électrification rurale devrait s'accompagner d'investissements dans des infrastructures complémentaires pour soutenir le développement socio-économique local, notamment autour d'usages productifs générateurs de revenus (IEA, 2023).

### Prioriser les usages productifs

Maximiser l'impact économique et financier en encourageant l'utilisation de l'électricité pour les activités agricoles, artisanales ou industrielles rurales favorise la durabilité des services (World Bank, 2023).

### Révolution technologique en cours

La baisse rapide des coûts des systèmes solaires hors réseau et des batteries redéfinit les modèles énergétiques ruraux, avec souvent un coût total de possession inférieur aux générateurs diesel (Fondation Énergies pour le Monde, 2021).

### Conclusion

L'électrification rurale en Afrique subsaharienne, et au Sénégal en particulier, reste un défi colossal et pourtant crucial. Plus de 570 millions de personnes restent privées d'électricité, freinant le développement durable.

Plus de 570 millions de personnes restent privées d'électricité, freinant le développement durable. Les progrès technologiques, notamment les mini-réseaux solaires et les systèmes décentralisés, offrent aujourd'hui des solutions prometteuses.

Le Sénégal, avec un taux rural de 60%, est un modèle avancé dans la région, mais doit encore surmonter des défis contractuels, financiers et réglementaires. L'initiative Mission 300 constitue une dynamique continentale majeure pour accélérer la transition énergétique.

Le succès résidera dans une meilleure gouvernance, un financement innovant, le développement d'usages productifs et une approche intégrée, faisant de l'électrification bien plus qu'un simple service : un moteur de transformation économique, sociale et environnementale pour un continent à la croisée de l'histoire énergétique mondiale.

### Références

- Agence sénégalaise d'électrification rurale (ASER). (2025). *Rapport d'activité 2024-2025*. Dakar, Sénégal.
- Banque africaine de développement (BAD). (2023). *Mission 300: Closing the energy access gap in Africa*. <https://www.afdb.org>
- Décret n° 2023-285 du 7 février 2023 relatif aux projets d'électrification rurale décentralisée (ERD). *Journal Officiel du Sénégal*.
- Fondation Énergies pour le Monde. (2021). *Électrification rurale en Afrique : défis et solutions*. <https://fondem.org>
- International Energy Agency (IEA). (2023). *Africa Energy Outlook 2023*. <https://www.iea.org/reports/africa-energy-outlook-2023>
- Ministère de l'Énergie, du Pétrole et des Mines (MEPM). (2023). *Plan national d'urgence d'électrification rurale*. Dakar, Sénégal.
- Senelec. (2024). *Rapport annuel 2023*. Dakar, Sénégal.
- World Bank. (2023a). *Solar mini-grids for rural electrification: Challenges and solutions*. Washington, DC: World Bank. <https://openknowledge.worldbank.org>
- World Bank. (2023b). *Financing decentralized renewable energy projects in sub-Saharan Africa*. Washington, DC: World Bank.

## DÉBAT SUR LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME : DÉFINITION D'AXES D'ÉVALUATION EN POLICE JUDICIAIRE

Capitaine Jean Joannes MUANDAT, commissaire de Police / Gabon

[jeanjoannesmuandat@gmail.com](mailto:jeanjoannesmuandat@gmail.com)

**Résumé :** Cet article étudie le respect des Droits de l'Homme dans la Police judiciaire, en identifiant deux axes clés pour l'évaluation : les méthodes d'administration de la preuve pénale, incluant les preuves scientifiques et technologiques, et la qualité de la formation initiale et continue des agents. Il souligne également les enjeux géopolitiques liés à la gouvernance sécuritaire et à l'impact sur la stabilité et les investissements. La conclusion insiste sur la nécessité d'une meilleure structuration institutionnelle pour garantir le respect effectif des droits fondamentaux.

**Mots-clés :** Droits de l'Homme, Police, Preuve, Formation, Gouvernance

**Abstract :** This article examines Human Rights compliance in judicial police forces by focusing on two main evaluation criteria: the advancement of penal evidence administration, including scientific and technological proofs, and the quality of initial and ongoing training of security agents. It also addresses geopolitical challenges related to governance and their impact on political stability and investment. The conclusion emphasizes the need for improved institutional organization to effectively uphold fundamental rights.

**Keywords :** Human Rights, Police, Evidence, Training, Governance

### Introduction

Au moment où il faut parler des Droits de l'Homme, il importe de dire que, malgré les difficultés d'application concrète dont ils sont l'objet dans plusieurs Etats, ils sont néanmoins reconnus par les communautés internationales et nationales.

En effet, en adoptant les concepts formels de la fondamentalité, des Droits et Libertés sont qualifiés fondamentaux, si bien qu'ils sont affirmés aux plus hauts degrés de la hiérarchie des normes d'un ordre juridique ou presque qu'ils fondent cet ordre. Dans cette perspective, les Droits fondamentaux ont pour objet d'éviter que cette personne soit niée en tant que personne, en témoigne cette disposition de la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples : « La personne humaine est inviolable. Tout être humain a droit au respect de sa vie et à l'intégrité physique ou morale de sa personne. Nul ne peut être privé arbitrairement de ce droit. » Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, 1981, art. 4)

Seulement, et de plus en plus, le débat sur le respect des Droits de l'Homme par tel ou tel autre pays prend de l'ampleur, encore plus dans les pays du sud. Entre les instances internationales, les organisations non-gouvernementales (ONG) et les Etats, une certaine contradiction s'installe dans l'appréciation quotidienne du respect de la dignité humaine. Dans ce sens, alors que des instances internationales accusent des gouvernants de ne pas respecter les Droits et Libertés fondamentaux des personnes, ces derniers rétorquent très souvent par le déni des faits, tout en réaffirmant leur attachement indéfectible à la protection de la personne humaine.

En choisissant de s'intéresser à l'aspect judiciaire, garant de ces droits, il sied de rappeler que les forces les plus impliqués à la tâche sont la Gendarmerie et la Police. Bertrand HOMA MOUSSAVOU reconnaît donc que : « En démocratie, la Police (ou la Gendarmerie) doit être protectrice des libertés et des Droits du citoyen, des personnes et des biens.

Elle doit y veiller chaque jour et chaque fois qu'elle pose un acte en service commandé ou en exécution des ordres de la hiérarchie. » (Homa Moussavou, 2022, p. 19). Dans cette perspective, il nous reviendra alors de chercher à savoir comment apprécier un Etat dans sa tendance au respect des Droits de l'Homme. A cet effet, et si des gouvernants s'obstinaient à produire des contre-vérités autour du respect de la personne humaine ?

Pour ce faire, nous allons traiter des exigences du respect des Droits de l'Homme en Police judiciaire (I), et d'axes d'évaluation de la tendance au respect des Droits de l'Homme (II).

## I- EXIGENCES DU RESPECT DES DROITS HUMAINS

En réalité, la pratique respectueuse des Droits de l'Homme dénombre plusieurs voies d'appréciation. Toutefois, en matière d'exigences judiciaires, il en existe des primordiales. Il s'agit, de notre point de vue, des modes d'administration de la preuve pénale (1) et de la qualité de la formation (2).

### 1- Les modes d'administration de la preuve pénale

Il faut reconnaître que l'expression des Droits de l'Homme, voire leur garantie, s'adosse substantiellement sur la Procédure pénale policière. C'est donc dans la gestion de l'équilibre entre la jouissance de ces Droits et libertés fondamentaux et la garantie de l'ordre public, que se situe l'extrême délicatesse de la Police judiciaire. C'est, en tout cas, ce que ressort Hervé VLAMYNCK en ces termes : « La problématique à la base de la police judiciaire se décline en termes d'atteinte aux libertés. A la différence des pays anglo-saxons, l'action de la police et de la gendarmerie est perçue, en droit français, comme une menace pour le citoyen, alors qu'elle est étroitement placée dans le giron de la magistrature » (Vlamynck, 2017, p. 5).

La Police judiciaire, certes conforme à chaque pays, admet néanmoins une démarche presque universelle. Le Code de Procédure pénale du Gabon dispose que : « La Police judiciaire est chargée de constater les infractions à la loi pénale, d'en rassembler les preuves, d'en rechercher les auteurs et de les déférer devant les juridictions compétentes » (Loi n°043/2018, 2019, art. 19).

A partir de cet instant, apparaît la place de l'administration de la preuve dans l'action judiciaire. C'est donc une étape cruciale de la privation de liberté, dès lors que « La police judiciaire a une finalité répressive et de réparation de trouble à l'ordre social. » (Vlamynck, 2017, p. 3)

La preuve, sinon l'administration de la preuve, devient l'élément central en matière de garantie des Droits de l'Homme. Il est évident que le Juge, pour condamner, fait référence à son intime conviction et à la preuve ; la première ne devant s'exercer indépendamment de la seconde. C'est d'ailleurs ce que reconnaît Geneviève GIUDICELLI-DELAGE, quand elle estime que : « La conviction du juge ne peut se suffire à elle-même, elle doit reposer sur un élément tangible de preuve » (Giudicelli-Delage, 2006, p. 70). En parlant de la preuve, effectivement, il en existe une kyrielle, si bien qu'il nous plaît d'en dégager certains.

D'abord, « la preuve par témoignage ». En mode duo, Olivier BACHELET et Mikaël BENILLOUCHE s'y sont employés. A l'instar d'autres spécialistes de la question, ces deux chercheurs ont repris à leur compte les fondamentaux de « la preuve par témoignage ». De façon essentielle, ces derniers définissent cette voie de la manifestation de la vérité selon deux principes, à savoir « le contrôle de fiabilité du témoignage » et « le droit de confrontation ». A propos, ils spécifient que :

*Le témoignage étant susceptible d'influer grandement la décision de la juridiction de jugement, celui-ci doit être soumis à des conditions d'admission rigoureuses destinées à en éviter toute remise en cause ultérieure. C'est la raison pour laquelle, d'une part, plusieurs mécanismes de contrôle de la fiabilité du témoignage existent (1) et, d'autre part, que la personne mise en cause dispose d'un droit de confrontation (2). (Bachelet & Benillouche, 2006, p. 322)*

Ensuite, « la preuve biologique ». A propos, Hervé ANCEL décline que : « L'utilisation des techniques mettant en œuvre l'ADN a évolué depuis le début de leur emploi dans le cadre de la criminalité. Désormais de faibles quantités de cellules suffisent à procéder à une analyse. Dans le cadre d'une enquête judiciaire, l'ADN s'impose désormais comme un indice précieux. » (Ancel, 2006, p. 141).

Aussi, « la preuve cybernétique ». La montée incontrôlée et presque incontrôlable des Nouvelles technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) a entraîné une cohorte de crimes, avec en prime une forte complexité des actes judiciaires y relatifs. Maud OLINET et Kathia MARTIN-CHENUT ont fait état de la délicatesse des procédures pénales instruites dans le cadre virtuel. En effet, ils avancent que : « La poursuite et la répression de la cybercriminalité se heurtent à de nombreux obstacles : extraterritorialité et rapidité des réseaux, fugacité et volatilité des données constituent une difficulté en termes d'efficacité répressive. » (Olinet & Martin-Chenut, 2006, p. 322)

Enfin, pour l'heure, « la preuve technologique ». Compte tenu des formes diverses et multidimensionnelles de la criminalité contemporaine, il se trouve que la faculté judiciaire se joint à la science technologique. Dans cette dynamique, Dimitri GIANNALOPOULOS et Raphaëlle PARIZOT définissent que :

*Les interceptions des télécommunications et les moyens de surveillance électronique voisins sont considérés comme des méthodes d'investigation efficaces, susceptibles de satisfaire les exigences d'une criminalité dissimulée, sans victimes et sans orientation temporelle ou territoriale, et les exigences d'une criminalité qui menace de plus en plus les fondements mêmes de nos sociétés libérales. ( Giannalopoulos & Parizot, 2006, p. 245)*

### 1- La qualité du système de formation

« S'il est admis que c'est par la peur du gendarme que commence la sagesse. Il n'est pas exagéré de dire que c'est par la connaissance du droit et le respect des droits de l'Homme que l'on reconnaît le bon gendarme (ou le policier). » (Homa Moussavou, 2022, p. 15); ce qui connecte presque systématiquement le respect des Droits de l'Homme à la question de formation des agents des forces de sécurité.

De façon générale, toute formation, à l'exemple des systèmes scolaires et universitaires, se fonde sur les principes du tronc commun et de la spécialisation avant l'exercice pratique. Une description panoramique du processus d'acquisition des compétences et de l'expérience nous paraît nécessaire en vue de mieux saisir le niveau technique attendu chez un Gendarme ou Policier employé à la garantie des Droits de l'Homme.

Premièrement, la formation initiale. D'entrée de jeu, DIOP et SARR s'attèlent à définir les fonctions d'une école de police, à partir de celle du Sénégal, en partant de la formation initiale : « L'Ecole nationale de police et de la formation permanente est l'institution chargée de donner aux nouveaux admis dans les différents corps de la police, les éléments de base leur permettant de remplir leurs charges futures. » ( Diop & Sarr, 2022, p. 216). En effet, tout processus de formation commence par un tronc commun qui offre à l'apprenant les généralités et, surtout, le soubassement sur lequel devront reposer des connaissances plus techniques du champ. Cette strate pédagogique peut ainsi donner droit à l'accès à un emploi professionnel en qualité de généraliste.

Deuxièmement, la formation continue. Après la phase initiale du processus d'apprentissage, intervient celle de la formation continue ; une étape qui comporte des volets multiples, à en croire DIOP et SARR : « Pour remplir leur mission, les policiers de carrière doivent être maintenus au mieux de leur qualification professionnelle et de leur aptitude physique. A cet effet, ils bénéficient de la formation, de l'entraînement physique, des stages de recyclage, de perfectionnement et de spécialisation. La formation et le perfectionnement sont un droit et un devoir pour le policier. » (Ordonnance n°013/PR/2010, 2010, art. 199, al. 1)

### I- AXES D'EVALUATION DU RESPECT DES DROITS HUMAINS ET ENJEUX GEOPOLITIQUES

Pour la circonstance, deux principales exigences ont été privilégiées dans le cadre de cette entreprise scientifique, mais assez révélatrices sur la posture des Etats dans l'œuvre du respect des Droits de l'Homme. C'est pourquoi, dans cette phase de notre réflexion, il nous paraît opportun d'en déduire des axes d'évaluation de la tendance au respect des Droits de l'Homme (1) et des enjeux géopolitiques gravitant autour de ces Droits de l'Homme (2).

## 1- Quelques axes d'appréciation du respect des Droits de l'Homme

Certes, les Droits de l'Homme sont universels, mais leur garantie reste à lire à chaque porte. En d'autres termes, le respect de la dignité humaine admet des spécificités en fonction de l'action gouvernementale de chaque pays, si bien que le débat sur le respect des Droits de l'Homme reste presque toujours contradictoire, de façon interne ou externe. Mais, dans tous les cas, certains axes de lecture peuvent maintenant nous permettre d'apprécier la tendance étatique en la matière.

Premièrement, le niveau de développement des modes d'administration de la preuve. L'histoire révèle que la pratique judiciaire s'est presque toujours arrachée à la quête de l'aveu du mis en cause et des témoignages. C'est du moins ce que partage Hervé ANCEL, lorsqu'il rappelle que : « Traditionnellement l'enquête de police était axée sur la recherche des aveux et le recueil de témoignages. » (Ancel, 2006, p. 139). Ces éléments de la manifestation de la vérité ne sont certes pas négligeables, mais restent basiques en Police judiciaire, notamment dans le cadre des procédures complexes. Seulement, avec la montée de la conscience des Droits et Libertés fondamentaux, la recherche de la vérité a fait sourdre une avancée significative des modes d'administration de la preuve. Il s'agit, en substance, pour ne pas se fier aux seules déclarations des protagonistes et des témoins, de mettre en contribution des outils scientifiques et technologiques pouvant permettre au Juge de mieux nourrir son intime conviction.

Et, c'est là que ressort le premier axe d'appréciation de la tendance au respect des Droits de l'Homme dans un pays, notamment par la vérification du niveau de développement, au-delà des éléments traditionnels que sont l'aveu et le témoignage, d'autres modes de manifestation de la vérité, en l'occurrence l'accès à « la preuve biologique », à « la preuve technologique » et à « la preuve cybernétique », pour ne citer que celles-là.

Deuxièmement, la qualité du système de formation. Dans ce cas, l'exécution des tâches policières en général, et la Police judiciaire en particulier exige sans détour une formation permettant d'acquérir des connaissances en formation initiale d'une part, et de mettre continuellement à jour les capacités opérationnelles des personnels, en considération de l'évolution

des menaces sécuritaires et des protocoles d'actions pour y faire face.

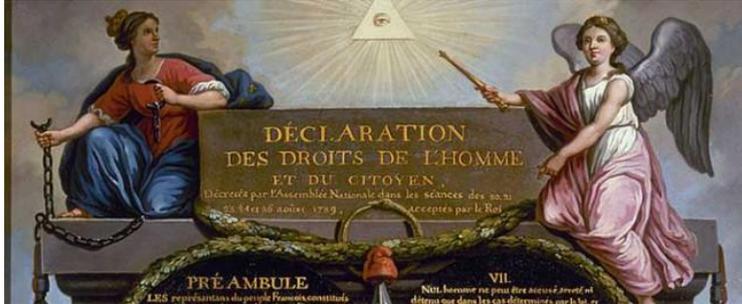
C'est donc à partir des connaissances acquises lors des formations initiale et continue, juxtaposées à la pratique sur le terrain, que l'on appréhende également des besoins supplémentaires en termes d'offres de formations (réévaluation des savoirs), des ouvertures de théorisation (par la productivité scientifique), que l'on formule des concepts opératoires plus adaptés selon les écueils enregistrés, tout en œuvrant éventuellement à la réorganisation des services. Il s'agira donc pour l'observateur soucieux de vérifier la tendance d'un pays au respect des Droits et Libertés fondamentaux, de chercher à comprendre si le système de formation en exergue permet aux agents de sécurité d'acquérir des capacités techniques conséquentes.

### 1- Des enjeux géopolitiques autour des Droits de l'Homme

« La géopolitique est une boîte à outils comprenant des principes, des doctrines et des théories, une science permettant de donner une explication partielle ou définitive d'un phénomène » ( Hameni Bieleu, 2012, p. 17). Ainsi envisagée, la Géopolitique concerne aussi bien l'internalité que l'externalité d'un pays. En effet, du point de vue intérieur, la tendance au non-respect des Droits de l'Homme-orchestre une ambiance morose au sein de la sphère sécuritaire.

Dans ces conditions, la Gendarmerie et la Police font presque toujours l'objet de plusieurs récriminations qui plongent les populations dans le strict désarroi ; lequel désarroi n'épargne pas les agents eux-mêmes. Plus saisissant encore, les autorités de la République et les hiérarchies des Corps concernés ne lésinent pas sur des occasions pour se désolidariser des acteurs de base, surtout des moins gradés, alors qu'ils sont, eux et seulement eux, les leviers existentiels de toute dynamique policière ou gendarme possible.

La tendance est alors à la récrimination du personnel d'exécution qui, en fait, ne serait que la victime des politiques publiques de sécurité admises et de la relative compréhension des enjeux sécuritaire d'un pays chez les acteurs institutionnels.



En tout état de cause, et sous réserve des révélations de nature divergente, il est démontré que les fonctionnaires de la Gendarmerie et de la Police, notamment des étages inférieurs, sont inmanquablement pris à partie par les usagers et les autorités de la Républiques, auxquelles s'associent sans détours les hiérarchies respectives ; orchestrant ainsi une crise notable au détriment de la stabilité sécuritaire du pays, et de la garantie des Droits et Libertés fondamentaux.

Du point de vue international, il y a que, d'une part, l'organisation et le fonctionnement de la Gendarmerie et de la Police présentent un problème quasi-vital pour des pays, dès lors qu'elle représente le socle de la sécurité intérieure en vue du meilleur vivre ensemble des citoyens, élément essentiel de l'attraction des investisseurs et donc, du développement du tissu économique et social national.

Or, rappelons que plusieurs pays, encore plus des Etats africains, n'admettent pas une technologie soutenue pour l'exploitation des matières premières qui y abondent tout naturellement. Et pourtant, leurs économies respectives en dépendent de façon essentielle. Fort de ce fait, nombre de gouvernants s'emploient à la recherche des investisseurs en vue de la mise en valeur de leur flore, leur faune et leur sous-sol. Seulement, à l'instar des potentialités d'investissement, les multinationales s'assurent presque toujours du climat sécuritaire et du niveau de respect des Droits de l'Homme. Le cas échéant, ces possibilités d'investissement s'effritent.

D'autre part, traiter de la question des enjeux géopolitiques autour du respect des Droits de l'Homme nécessite qu'on évoque l'existence des organisations internationales. En effet, les relations internationales ayant remonté aux yeux du monde toutes ses horreurs au sortir des deux premières guerres mondiales, il a été pensé une société internationale plus

coordonnée et soucieuse du bon vivre ensemble mondial. Mais, c'est sans compter sur la ruse des puissances pour espérer croire en l'effectivité de leur objectivité. Dans cet axe de la Géopolitique internationale, Michel NAZET déduit que :

*En effet, non seulement les Etats-Unis n'ont pas vraiment renoncé à conduire une ONU taillée à leur mesure et dont ils n'hésitent pas à outrepasser l'avis (comme lors de leur intervention en Irak en 2003), mais les conceptions occidentales des droits de l'homme, de démocratie, voire de société civile internationales (la majeure partie des ONG sont occidentales), sont souvent perçues par les peuples du Sud, qui ne contestent pas leur valeur universelle, comme des moyens pour perpétuer la suprématie et les ingérences de l'Occident.* (Nazet, 2010, p. 176)

Au nombre de ces institutions internationales, il se trouve donc l'Organisation des Nations unies (ONU), dont la prérogative initiale est de réguler la quiétude mondiale. Aujourd'hui, il n'est plus à démontrer qu'elle est et reste un instrument au profit des grandes puissances pour contrôler le monde et ce, à travers des ingérences. En d'autres termes, la question des Droits de l'Homme devient une porte d'ouverture aux opérations d'ingérence pour des puissants.

### Conclusion

A l'occasion de cette réflexion, il nous a été donné de déterminer deux axes d'évaluation de la tendance d'un pays au respect des Droits fondamentaux, à savoir le niveau de développement des modes d'administration de la preuve pénale et la qualité de formation des agents intéressés. Ces différents axes d'appréciation, sans être exhaustifs, nous paraissent donc plausibles pour tenter de taire un débat sur l'option d'un Etat à hisser les droits inaliénables au firmament des préoccupations nationales.

Seulement, des enjeux géopolitiques accompagnent la question de la dignité de la personne humaine. La tendance au déni de ces droits implique une mauvaise structure sécuritaire, avec en prime des rapports délétères entres les hautes autorités de la République, les responsables de la Gendarmerie et de la Police et les acteurs de base. Même son de cloche pour les opportunités d'investissement et des opérations de déstabilisation des Etats.

Tout compte fait, dans le cadre d'évaluation de la tendance au respect des Droits de l'Homme dans un pays, il est souhaité que l'observateur cherche à comprendre la portée des politiques publiques de sécurité déployées par ces autorités étatiques en amont, et animées par les hiérarchies respectives en aval. Car, il est sans réserve que toute Gendarmerie ou toute Police est avant tout et pour tout ce qu'elle est faite, voire ce qu'elle est institutionnellement sous l'égide des gouvernants.

C'est d'ailleurs ainsi que l'entendent Fabien JOBARD et Jacques de MAILLARD, quand ils estiment que : « Cette dernière dimension appelle donc une démarche de sociologie politique qui privilégie le regard porté sur les logiques de gouvernement des polices, et sur la dimension politique de l'activité policière, qu'elle soit définie par le haut (les usages politiques de la police) ou par le bas (la signification politique des interventions policières) » ( Jobard & de Maillard, 2015, p. 17). Cela étant, la nature des politiques publiques de sécurité développée par un Etat dévoile déjà la tendance au respect des Droits de l'Homme. Cela dit, tout Etat n'ayant pas développé des modes d'administration de la preuve pénale scientifiques et technologiques, d'une part, et un système de formation copieux de ses agents de sécurité, d'autre part, ne saurait justifier sa tendance positive au respect des Droits de l'Homme.

## Références

### Ouvrages

- Diop, D., & Sarr, J. (2022). *La police sénégalaise face aux défis sécuritaires du 21e siècle*. L'Harmattan.
- Hameni Bieleu, V. (2012). *Politique de défense et sécurité nationale au Cameroun*. L'Harmattan.
- Homa Moussavou, B. (2022). *Droits de l'Homme et sécurité publique*. Éditions CREDIJ.
- Jobard, F., & de Maillard, J. (2015). *Sociologie de la police. Politiques, organisations, réformes*. Armand Colin.

NazeT, M. (2010). *La géopolitique pour tous*. Ellipses Edition Marketing.

Vlamynck, H. (2017). *Droit de la police* (6e éd.). Magnard-Vuibert.

### Articles

ANCEL (H), « La preuve biologique », in *Les transformations de l'administration de la preuve pénale ? Perspectives comparées*, (D) GIUDICELLE-DELAGE (G), Paris, Société de législation comparée, 2006 ;

BACHELET (O) et BENILLOUCHE (M), « La preuve par témoignage et le statut des témoins », in *Les transformations de l'administration de la preuve pénale ? Perspectives comparées*, (D) GIUDICELLE-DELAGE (G), Paris, Société de législation comparée, 2006 ;

GIANNALOPOULOS (D) et PARIZOT (R), « La preuve technologique des interceptions et surveillances », in *Les transformations de l'administration de la preuve pénale ? Perspectives comparées*, (D) GIUDICELLE-DELAGE (G), Paris, Société de législation comparée, 2006 ;

GIUDICELLI-DELAGE (G), « Avant-propos », in *Les transformations de l'administration de la preuve pénale ? Perspectives comparées*, (D) GIUDICELLE-DELAGE (G), Paris, Société de législation comparée, 2006 ;

OLINET (M) et MARTIN-CHENUT, « La preuve « cybernétique » », in *Les transformations de l'administration de la preuve pénale ? Perspectives comparées*, (D) GIUDICELLE-DELAGE (G), Paris, Société de législation comparée, 2006.

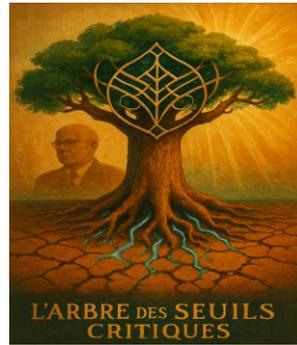
### Sources officielles

Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples. (1981, juin 28).

Loi n° 043/2018 du 5 juillet 2019 portant Code de Procédure pénale.

Ordonnance n° 013/PR/2010 du 9 avril 2010 portant Statut Particulier des Policiers.

## CHRONIQUE VISION : RÉINVENTER LA SOUVERAINETÉ AU CŒUR DES FRACTURES GÉOPOLITIQUES



L'année 2025 marque une étape décisive pour l'Afrique, confrontée à des fractures géopolitiques majeures au croisement des crises sécuritaires, économiques et sociales. Tandis que les rivalités mondiales s'intensifient, notamment entre les puissances sino-américaines, et que de nouveaux acteurs émergent, l'Afrique affirme sa volonté d'autonomie stratégique, redéfinissant ses alliances et ses modes de gouvernance. Le retrait progressif des forces étrangères, les recompositions régionales comme l'Alliance des États du Sahel (AES) et les échéances électorales majeures traduisent un profond tournant politique et sécuritaire. Dans ce contexte, les États africains doivent réinventer leurs modèles institutionnels pour répondre aux attentes d'une jeunesse dynamique et aux défis du développement.

L'accès à l'énergie, levier fondamental de souveraineté, se place au cœur des priorités : les mini-réseaux solaires décentralisés illustrent une voie prometteuse d'autonomie énergétique et d'inclusion économique. Toutefois, ces progrès technologiques exigent une gouvernance transparente, des financements innovants et la participation active des communautés. Parallèlement, la stabilité politique passe par une gouvernance sécuritaire respectueuse des droits humains, notamment à travers une police judiciaire formée à des pratiques rigoureuses, alliées aux technologies modernes d'administration de la preuve. Ce socle est essentiel pour restaurer la confiance sociale et favoriser un climat propice aux investissements.

Enfin, cette dynamique interroge la perception du Sud envers les discours occidentaux souvent empreints d'un universalisme contesté, parfois vécu comme un instrument d'ingérence. La compréhension rigoureuse des phénomènes de radicalisation, au-delà des clichés religieux, s'avère indispensable pour construire une paix durable.

En somme, 2025 doit être l'année d'une refondation africaine, fondée sur l'intégration régionale, le respect des identités et des droits, ainsi que sur des partenariats équilibrés. La géopolitique du Sud croise engagement critique, rigueur scientifique et volonté d'émancipation, offrant ainsi à *Visions Géopolitiques* un espace de réflexion où penser les fractures pour bâtir l'avenir.

*M. L'abbé Dibocor Philippe NGOM*

## RECENSIONS



Maurice Vaïsse

*Les relations internationales depuis 1945,*

Publié aux éditions Armand Colin en 2023, 374 pages

Maurice Vaïsse, professeur émérite des universités, propose avec son ouvrage *Les relations internationales depuis 1945*, publié aux éditions Armand Colin en 2023 et comptant 374 pages, une synthèse claire et exhaustive de l'histoire des relations internationales de l'après-guerre à nos jours. Ce manuel, devenu une référence, se distingue par sa capacité à rendre intelligible une période complexe et riche en rebondissements.

L'ouvrage est structuré de manière chronologique et thématique, permettant au lecteur de suivre l'évolution des dynamiques mondiales. Il débute par l'analyse de la naissance et la confrontation d'un monde bipolaire (Chapitre 1), explorant les origines de la Guerre Froide, la mise en place des blocs antagonistes et les premières crises. Vaïsse y détaille la « paix manquée » de l'après-guerre, le retour de la paix au Proche-Orient et en Extrême-Orient, la guerre froide, et la décolonisation.

La coexistence pacifique (Chapitre 2) est ensuite abordée, couvrant la période de 1955 à 1962, marquée par la poursuite de la décolonisation en Afrique et en Asie, et l'évolution des Nations Unies. L'auteur examine également la détente (Chapitre 3) de 1962 à 1973, en se penchant sur le duopole américano-soviétique, les accords de limitation des armements, et les crises des blocs. Il consacre une partie importante à la modification des rapports internationaux dans le Tiers Monde, avec des études de cas comme la guerre du Viêt-Nam et le conflit israélo-arabe.

Le livre se poursuit avec l'analyse d'un monde déstabilisé (Chapitre 4) entre 1973 et 1985, période caractérisée par les chocs économiques, la crise des rapports soviéto-américains, la course aux armements et les tensions régionales en Asie du Sud-Est et en Amérique latine.

La fin du monde bipolaire (Chapitre 5) de 1985 à 1992 est un moment clé de l'ouvrage, où Vaïsse décrit la chute du mur de Berlin, la dislocation de l'Empire soviétique et la réunification allemande, marquant une nouvelle ère pour l'Europe et le monde.

Les chapitres suivants se concentrent sur le nouvel ordre mondial et ses défis. Le chapitre 6, À la recherche d'un nouvel ordre mondial (1992-2001), aborde la fin de la division Est-Ouest et la persistance de conflits violents. Le désordre impérial (Chapitre 7) de 2001 à 2008 analyse la guerre contre le terrorisme, les interventions américaines et les conflits post-coloniaux.

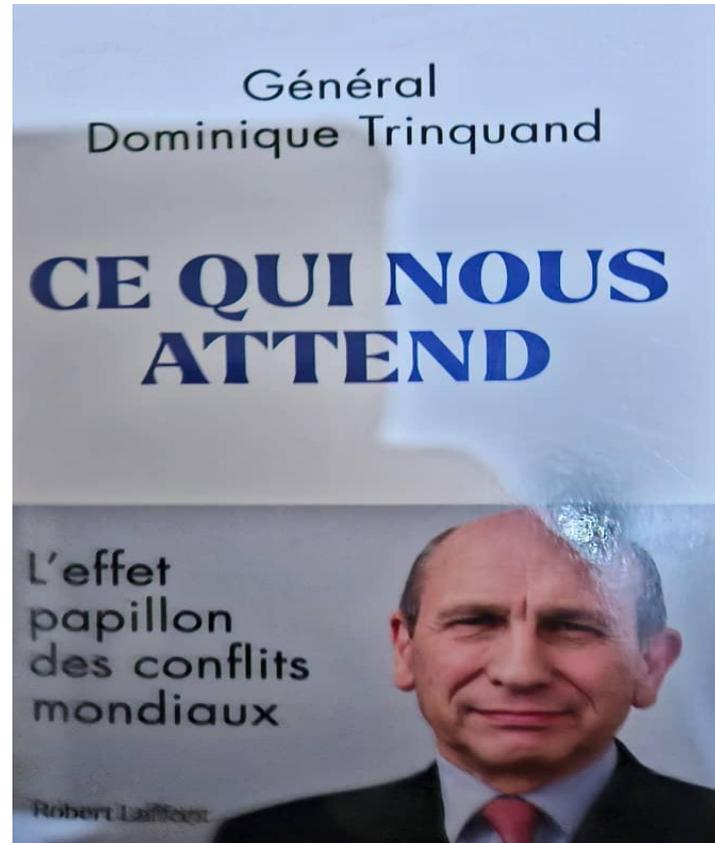
Enfin, les derniers chapitres traitent des évolutions les plus récentes : la redistribution de la puissance (Chapitre 8) de 2008 à 2014, marquée par la crise financière et l'émergence de nouvelles puissances, et un monde unipolaire (Chapitre 9) de 2014 à 2020, avec le multilatéralisme en crise, le défi russe et chinois, et les printemps arabes. Le livre se conclut sur la fragmentation du monde (Chapitre 10) de 2019 à 2023, en abordant la crise sanitaire, la guerre en Ukraine, et les nouvelles "guerres froides".

Maurice Vaïsse offre une analyse équilibrée et nuancée, évitant les jugements hâtifs. Il met en lumière les interconnexions entre les événements politiques, économiques et sociaux, et souligne la complexité des acteurs et des enjeux. L'ouvrage est enrichi d'une bibliographie fournie et d'un index, ce qui en fait un outil précieux pour les étudiants et les chercheurs. Les cartes, graphiques et encadrés (375 pages au total incluant ces éléments) complètent le texte, offrant un support visuel indispensable à la compréhension.

En somme, *Les relations internationales depuis 1945* de Maurice Vaïsse est un ouvrage indispensable pour quiconque souhaite comprendre les grandes lignes de l'histoire du monde contemporain. Sa clarté, sa rigueur et sa mise à jour régulière en font une référence incontournable pour les études en relations internationales, histoire contemporaine et sciences politiques.

**Dr Abdoul Latif Aidara,**

Directeur général du CISPAIX



Général Dominique Trinquand,

Ce qui nous attend. L'effet papillon des conflits mondiaux.

Édition Robert Laffont, Paris, 2023, 225 pages

Dans son ouvrage, *Ce qui nous attend. L'effet papillon des conflits mondiaux*, publié chez Robert Laffont en 2023 et s'étendant sur 225 pages (incluant les annexes), le Général Dominique Trinquand, expert des questions de défense et de géopolitique, propose une analyse des menaces et des défis qui pèsent sur l'équilibre mondial.

Son approche se distingue de celle de Maurice Vaïsse en ce qu'elle est davantage prospective, cherchant à identifier les dynamiques et les « effets papillon » qui pourraient mener à des conflits à l'échelle mondiale.

Le livre est divisé en trois parties principales, chacune explorant une facette des tensions contemporaines :

### Partie I : Les nouveaux rapports de force

Cette section initiale pose les bases de la réflexion de l'auteur. Le général Trinquand y décrit d'abord un « Monde qui disparaît » (Chapitre 1), marquant la fin de l'ordre international établi après la Guerre Froide. Il explore ensuite la « Possibilité d'une guerre en Europe » (Chapitre 2), une perspective devenue de plus en plus réaliste. Cette partie se conclut sur l'idée de « L'effet papillon » (Chapitre 3), qui sert de fil conducteur à l'ensemble de l'ouvrage, illustrant comment des événements locaux peuvent avoir des répercussions mondiales.

### Partie II : La course des puissances

Dans cette deuxième partie, l'auteur analyse les acteurs clés de la scène internationale. Il aborde d'abord les « Mustangs qui marquent le pas » (Chapitre 4), une métaphore pour les puissances occidentales. Il se penche ensuite sur la montée en puissance de « La Chine au grand galop » (Chapitre 5), un acteur incontournable de la géopolitique contemporaine. Le chapitre 6, « Le Golfe sonne la charge », met en lumière l'importance croissante de cette région. L'auteur évoque ensuite les difficultés de « L'Afrique qui lâche la bride » (Chapitre 7) et le désarroi du « Manège européen » (Chapitre 8). La France est abordée au chapitre 9 sous le titre « La France au petit trot », soulignant sa position et ses défis dans ce contexte mondial en mutation.

### Partie III : Périls en la demeure

La dernière partie est dédiée aux menaces directes qui pèsent sur le monde. Le Général Trinquand identifie trois périls majeurs. Il commence par le « Péril autoritariste » (Chapitre 10), une tendance qui gagne du terrain dans de nombreuses régions.

Il continue avec le « Péril djihadiste » (Chapitre 11), une menace asymétrique et persistante. Enfin, il conclut avec le « Péril individualiste » (Chapitre 12), une menace plus subtile mais tout aussi corrosive pour la cohésion sociale et la stabilité politique. Le livre se termine par un épilogue et des annexes cartographiques, qui enrichissent la réflexion.

En conclusion, l'ouvrage de Dominique Trinquand offre une perspective différente et complémentaire à celle de Maurice Vaïsse. Alors que Vaïsse retrace l'histoire, Trinquand se projette dans l'avenir, alertant sur les dangers. Le livre se veut une lecture essentielle pour comprendre les défis géopolitiques contemporains et les menaces futures.

**Dr Abdoul Latif Aidara,**

*Directeur général du CISPAIX*

La Vision géopolitique en bref...

- Être un espace intellectuel décentré et inclusif.
- Accompagner l'émergence d'une pensée souveraine du Sud.
- Construire des trajectoires durables de justice, de sécurité et de développement.
- Répondre aux défis d'un monde en recomposition.

### COMITÉ SCIENTIFIQUE *CISPAIX-UPEACE (campus Dakar)*

**DIRECTEUR** : Dr Abdoul Latif AIDARA, *Directeur général*

**Directeur académique** : Pr Ibou SANE

**Encadrement technique** : Pr Mor NDAO , Pr Lamine Ndiaye , Pr Mamadou Yaya DIALLO, Pr Mamadou DRAME , Pr Mamadou DIARRA, Pr Mohammed Benhamou, Pr Ibrahima SYLLA, Pr Thierno Bademba DIOLLA, Dr. Charles GIMBA, Dr. Cosmas GABIN

**Cheffe de la scolarité** : Marie Pierre BOCANDE,

**Rédacteur en chef** : M. Abbé Dibocor Philippe NGOM,

**Rédacteur adjoint** : M. Bassirou SYLLA

**Conception graphique** : Abbé Dibocor Philippe NGOM,

**Réviseurs** : Général Elhadji Babacar FAYE, M. Cheikh NDIAYE, Dr Alioune Ibnou AB DIOUF, Mme Ma Bintou COLY, M. Abdoulaye BA, Mme Fatoumata Marianne NIANG DIOP

#### **Mission**

- Proposer une analyse critique et rigoureuse des enjeux géopolitiques mondiaux.
- Valoriser les voix et perspectives du Sud global, notamment de l'Afrique.
- Éclairer les fractures et dynamiques stratégiques contemporaines.
- Nourrir un débat autonome et engagé.

dg@cispaix.com | <https://www.cispaix.com/>



**University for Peace**  
**Université pour la Paix**  
A United Nations Mandated University Created through General Assembly  
Resolution 35/55 of 1980



# CISPAIX-UPEACE



: 33 823 16 62

: Rue Carnot X Mouhamed V

: [www.cispaix.com](http://www.cispaix.com)